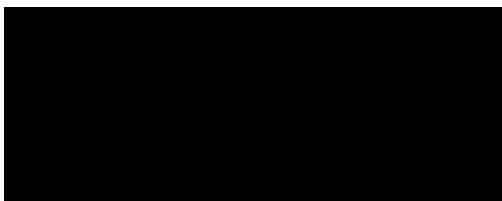


Direction de l'accès à l'information et
de la propriété intellectuelle

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 17 novembre 2023



Objet : Demande d'accès aux documents
N/Réf. : 1847 00/2023-2024.325

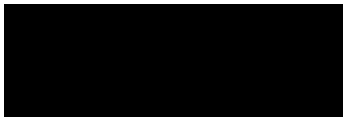


Nous donnons suite à votre demande d'accès aux documents, reçue le 18 octobre dernier, visant à obtenir la répartition du financement et du rehaussement des montants destinés aux ressources d'hébergement pour les femmes victimes de violence conjugale du Québec et les montants reçus pour chacune des ressources annoncées dans la Stratégie gouvernementale intégrée 2022-2027 à la page 37.

Vous trouverez ci-joint copie d'un document répondant au libellé de votre requête ainsi que l'avis de recours prescrit par l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Veuillez agréer, , l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur,



Robin Aubut-Fréchette

p. j. 2